

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025

ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250205-DE



Exécutoire le 3 mars 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 février 2025

Delib20250205

**Séance du
24 février 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA , désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250205**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique sans permis dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)**

Dans le cadre de l'extension du cimetière et de l'engagement municipal en faveur du développement durable, Monsieur le Maire envisage l'acquisition d'un véhicule électrique spécifiquement dédié à l'entretien de cet espace. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de réduire notre empreinte carbone tout en garantissant un service de qualité pour la gestion des espaces verts des infrastructures du cimetière.

Opter pour un véhicule sans permis permet de diversifier notre flotte tout en rendant la mobilité accessible à un plus grand nombre de nos agents. Un véhicule électrique permettra de transporter les équipes et le matériel nécessaire tout en facilitant l'accès aux zones parfois difficiles d'accès.

Le coût global de ce projet a été estimé par la Mairie à 20 000,00 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention de 16 000,00 euros correspondant à 80 % du coût total prévisionnel HT car ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DSIL en 2025.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le Préfet du Calvados pour une demande de participation financière d'un montant de 16 000,00 euros HT correspondant à 80 % du coût total prévisionnel HT car ce projet s'inscrit parfaitement aux catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DSIL en 2025.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 26 février 2025

Le Maire,
Jean-Marie GUILLEMIN